



LIVRET D'ACCUEIL

Vous avez décidé de suivre une formation avec Meet My Mentor et nous vous en remercions !

Ce livret vous est remis afin de préparer au mieux votre montée en compétences.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations utiles au bon déroulement de votre parcours !

SAS au capital social de 5.882€
SIRET n° 853 315 885
Tel : +33 6 48 96 13 82
Site web : meetmymentor.fr
44 rue du Vieux Lavoir - 78910 Orvilliers

SOMMAIRE

1. Présentation de **Meet My Mentor**
2. Localisation
3. Engagement Qualité et Ethique
4. Référent handicap
5. Informations sur le suivi de la formation
6. Identification des besoins
7. Si la formation est réalisée à distance
8. Evaluation de la formation
9. Suivi post formation
10. Sécurité et règlement Intérieur

1. Présentation de Meet My Mentor :

Meet My Mentor est un **organisme de formation** ainsi qu'une **plateforme d'éducation en ligne** et de **mentorat**. Il propose des formations aux professionnels et aux particuliers, dans le cadre du Compte Professionnel de Formation (CPF), pour développer de nouveaux savoirs et la gestion de leur carrière.

L'offre de Meet My Mentor repose sur 3 piliers complémentaires :

- Une plateforme de **contenus vidéos** centrés sur le développement des soft skills et animés par des leaders dans de nombreux secteurs
- Des **webinars live**
- Un **programme de mentorat** pour accompagner des jeunes, marrainé par la Ministre Elisabeth Moreno et lauréat du Prix Education de la Fondation Deloitte 2021

Les contenus vidéos, les webinars et le programme de mentorat sont animés par des **leaders reconnus dans tous les secteurs d'activité et toutes les disciplines**, à l'image du général Christophe Gomar, de Marie-Amélie le Fur (triple championne paralympique), de Patrick Baudry (astronaute), de Nina Métayer (« Pâtissier de l'année » en 2016), de Christian Kamayou (entrepreneur) et d'Olivier Ubéda (conseiller en communication et politique)

L'équipe de Meet My Mentor accompagne les **dirigeants d'entreprises, les entrepreneurs et les managers** dans le développement de leurs compétences et de leurs équipes, pour améliorer visiblement leurs performances commerciales !

Les formations proposées par Meet My Mentor sont présentées comme suit :

Leadership et stratégies de communication :

- Démontrer une meilleure capacité d'expression orale ;
- Interpréter et utiliser le digital pour améliorer l'expression orale ;
- Mettre en œuvre une technique d'expression orale et de communication publique ;
- Mettre en œuvre une communication fluide avec une personne en situation de pouvoir.

La prise de parole en public :

- Comment réaliser une bonne prise de parole en public ? L'importance de la structure et du questionnement ;
- Comment gérer son tract et son stress ?
- Comment convaincre ? : le rôle de l'assertivité

Louis LALANNE, fondateur et dirigeant de **Meet My Mentor**, met à votre service un large panel de mentors constitué de leaders reconnus dans tous les domaines d'activité, afin de vous accompagner dans la réalisation de vos projets professionnels !

2. Localisation

Meet My Mentor propose des formations hybrides, à la fois :

- En ligne, via l'organisation de webinars sur diverses plateformes de visio-conférence
- En « présentiel », auprès des mentors, à Paris ou en régions, selon la disponibilité du mentor et du participant à la formation

Lors des évènements physiques, nous veillons à accueillir l'ensemble des participants dans des locaux respectueux de la réglementation sur les ERP (Etablissements recevant du public).

Pour toute question, vous pouvez envoyer un mail avec la référence et le jour de votre formation sur louis@meetmymentor.fr

3. Engagement Qualité et Ethique

Meet My Mentor, certifié QUALIOPI depuis Décembre 2021, répond à l'ensemble des critères définis par le décret du 6 Juin 2019 relatif à la qualité des formations.

- L'identification précise des objectifs de la formation et sa personnalisation
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation, aux publics de bénéficiaires de formations
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations
- Les conditions d'information du public sur le contenu et le déroulement des formations de compétences, ses délais d'accès et les résultats attendus
- La prise en compte des appréciations rendues par les participants.

Ethique : notre engagement se veut réfléchi, équilibré et clair, pour vous proposer des **analyses sincères**, des **actions adaptées** et des **solutions sur mesure**, toujours dans le **respect** de chaque acteur de notre partenariat ainsi que dans celui de la législation.

Valeurs : sources d'inspiration, elles nous permettent d'obtenir des résultats d'excellence. **Bienveillance, transparence des pratiques, confidentialité et comportement Eco Citoyen** nous animent et constituent les socles de notre métier.

4. Le référent handicap

M. Louis LALANNE est le référent handicap de **Meet My Mentor**.

Il est en charge d'accueillir et d'informer les personnes en situation de handicap, de déterminer et de mettre en œuvre un parcours de formation spécifique, d'assurer l'intégration des personnes en situation de handicap.

Il assure le rôle de relais avec les partenaires et la coordination des actions relatives à l'insertion.

Les personnes en situation de handicap seront accueillies ou dirigées le cas échéant vers un autre organisme de formation pouvant les accueillir avec davantage de confort. Nous vous remercions de bien vouloir nous contacter en ce sens.

5. Informations sur le suivi de la formation

Tout le processus de formation est enrichi via la **Plateforme Meet My Mentor**.

Un guide explicatif est fourni à chaque participant afin de détailler les différentes étapes, les interlocuteurs clés et les objectifs propres à chaque étape de la formation.

Un espace personnel est mis à la disposition de chaque participant afin de leur permettre de :

- Visionner des contenus vidéos en ligne
- Suivre son avancement tout au long de la formation
- Visualiser sa progression en matière d'acquisition de nouvelles compétences

6. Identification des besoins

Avant la conclusion de la convention de formation avec un particulier, un questionnaire lui est fourni afin d'identifier ses besoins spécifiques et le contenu de la formation adéquat

Avant la conclusion de la convention de formation avec une entreprise, un ou plusieurs entretiens sont organisés avec l'équipe de Meet My Mentor afin d'identifier le public cible et les besoins spécifiques auxquels Meet My Mentor doit répondre.

7. Si la formation est réalisée à distance

Meet My Mentor proposera aux participants de la formation ainsi qu'aux mentors une solution de visio-conférence, sans surcoût supplémentaire, afin de réaliser la formation à distance.

Dans ce cas, chaque participant reçoit un lien de connexion la veille du jour de sa formation.

8. Évaluation de la formation

Une synthèse de la formation avec un plan d'actions concret est réalisée à la fin de la formation.

Le participant signe une attestation de remise de synthèse à la fin de la formation.

9. Suivi post formation

Un rendez-vous de suivi post-formation est organisé entre 3 et 6 mois après la fin de la formation. Il s'agira d'étudier l'avancement du plan d'actions et éventuellement de le corriger, de l'adapter ou de le modifier.

10. Sécurité et règlement Intérieur

Le règlement intérieur est joint au présent livret d'accueil en annexe.

Par sécurité sanitaire, il est demandé à chaque bénéficiaire d'utiliser du gel hydro alcoolique et de porter un masque mis à sa disposition lors de tout rendez-vous en « présentiel » avec son formateur.

Ceux qui présenteraient des signes de maladies de type fièvre, toux, maux de tête sont invités à reporter leur rendez-vous.

REGLEMENT INTERIEUR

Règlement conforme Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019

Article 1

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques aux organismes prestataires d'actions de développement des compétences. Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du Travail.

Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail.

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout bénéficiaire avant le début de sa formation.

Un exemplaire du présent règlement est consultable sur le site internet de l'organisme de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 2

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être respectées.

Chaque bénéficiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 3

Il est formellement interdit aux participants :

- De se présenter à un rendez-vous de formation en état d'ivresse
- D'introduire des boissons alcoolisées ou des substances interdites à un rendez-vous de formation

Article 4

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une exclusion du bénéficiaire de la formation.

Article 5

Sauf autorisation particulière du directeur de l'organisme de formation ou son représentant, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de la formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le participant est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation.

CONSIGNES D'INCENDIE

Article 6

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux utilisés par l'organisme de formation. Le bénéficiaire de la formation doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le participant à la formation doit cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout bénéficiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler le secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

ACCIDENT

Article 7

Le bénéficiaire victime d'un accident survenu pendant le déroulement de sa formation ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

Article 8

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque participant au début de la formation.

Version 12/2021